

C304-440, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1R 5B5 (territoire algonquin)
La journée rose (le 13 avril 2016)
info@CCDGS-ccdgs.org/ Tél. : 613-858-3427

Recommandations en vue de rectifier le projet de loi C-66 :
Veillons à ce que les excuses présentées à la communauté LGBTQ2+
comptent

Le Centre canadien de la diversité des genres et de la sexualité

Le Centre canadien de la diversité des genres et de la sexualité (CCDGS) fait la promotion de la diversité intersectionnelle, ce qui comprend l'identité de genre, l'expression de genre et toutes les manifestations d'orientation romantique ou sexuelle, sous toutes ses formes, au niveau national, au sein des services relatifs à l'art, au patrimoine, à l'histoire, à l'éducation, à la santé et à la défense des intérêts. Nos ressources et nos programmes peuvent être utilisés pour améliorer le cadre de vie des minorités d'orientation sexuelle ou d'identité de genre, en plus de fournir les outils nécessaires pour élargir les populations et se faire des alliés.

Le CCDGS, qui est un chef de file de la lutte contre la discrimination, offre ses programmes à la fois au Canada et aux États-Unis. Grâce à nos centaines de bénévoles, nous sommes en mesure de nous porter à la rencontre de plus de 250 000 personnes par année. Nous sommes également fiers de participer à la direction de la Journée internationale du rose (DayOfPink.org/fr/), en incitant des millions de personnes à porter des vêtements roses et à exécuter des programmes qui prennent position contre l'intimidation. Nous vous encourageons à vous renseigner davantage sur le CCDGS et sur la Journée internationale du rose, ainsi qu'à contribuer à rendre votre collectivité plus sécuritaire et diversifiée.

Expression de solidarité

Le Centre canadien de la diversité des genres et de la sexualité appuie les mémoires présentés par Gay and Lesbian Historians (le 5 février 2018), par AIDS Action Now!, par Queer Ontario et Queers Crash the Beat (le 13 février 2018), et par Canadian Lesbian and Gay Archive (le 13 mars 2018).

Changements que nous aimerions voir apporter au projet de loi C-66 et leurs justifications

À la suite des excuses que le premier ministre a présentées aux communautés LGBTQ2+ le 28 novembre 2017, le gouvernement s'est engagé à essentiellement rendre justice à ceux qui ont subi un préjudice causé par l'État. Toutefois, le projet

de loi C-66 semble avoir été étudié à la hâte par la Chambre des communes, sans avoir fait l'objet de discussions avec les communautés LGBTQ2+ et en tenant compte d'un nombre restreint de commentaires formulés par le Comité permanent de la sécurité publique et nationale.

Le CCDGS cherche à mettre en évidence les problèmes particuliers du projet de loi C-66, et nous espérons que les honorables sénateurs apporteront les changements nécessaires pour que cette mesure législative donne les meilleurs résultats possible.

1^{re} recommandation : Élargir la liste des condamnations constituant des injustices historiques (ou la laisser ouverte) afin d'inclure toutes celles qui ont été utilisées pour criminaliser les actions des membres des communautés LGBTQ2+.

La liste de « condamnations constituant des injustices historiques » qui figure dans la version actuelle du projet de loi C-66 ne comprend pas toutes celles qui ont servi à criminaliser le fait « d'être membre des communautés LGBTQ2+ ».

Dans bon nombre d'affaires, les agents de police ont porté d'autres types d'accusations pour s'attaquer aux communautés LGBTQ2+ et pour criminaliser leurs comportements, dont des accusations d'indécence publique, d'exploitation, de nudité, d'obscénité, d'inconduite, de vagabondage, de travail du sexe (prostitution), de non-respect des lois liées aux maisons de débauche et d'un éventail d'autres infractions et contraventions à des règlements.

Même si nous reconnaissons qu'une fois que le projet de loi aura été adopté, le gouverneur en conseil aura le pouvoir discrétionnaire d'évaluer chaque affaire, nous estimons qu'il vaudrait mieux que le texte de loi indique clairement que ces chefs d'accusation criminelle ou non seront radiés.

Note 1 : Le CCDGS croit que les parlementaires devraient abroger complètement la loi liée aux maisons de débauche ainsi que toute loi qui continue de criminaliser les pratiques et la vie des travailleurs et des travailleuses du sexe. Ces lois nuisent aux membres des communautés LGBTQ2+ de façon disproportionnée.

Note 2 : Le CCDGS souhaiterait également que le projet de loi C-66 indique de façon explicite que le processus de radiation s'attaquera aussi aux accusations portées en raison de la surveillance exercée par les agents de police dans les toilettes, les parcs et d'autres lieux publics, et qu'il touchera ceux qui ont reçu une absolution, afin que les services de police et les tribunaux locaux en soient informés.

Note 3 : À l'heure actuelle, le projet de loi C-39 cherche à abroger des lois zombies désuètes. Nous aimerions donc que la mesure législative qui nous occupe soit adoptée le plus tôt possible.

2^e recommandation : Modifier l'article 25 (c) du projet de loi C-66 afin que l'âge du consentement coïncide avec celui lié à des relations hétérosexuelles historiques analogues.

À l'heure actuelle, l'âge de consentement à des relations sexuelles vaginales est de 16 ans, alors que l'âge de consentement à des relations sexuelles anales est de 18 ans. Cette divergence est discriminatoire envers les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes, ce qui est inapproprié.

Ces âges du consentement n'existent que depuis 2008.

Nous demandons que les parlementaires veillent à ce que, dans le projet de loi C-66, cet âge du consentement soit clair, cohérent et qu'il tienne compte des normes historiques, c'est-à-dire qu'il soit analogue à celui qui s'appliquait aux relations hétérosexuelles de l'époque.

3^e recommandation : Protéger les dossiers historiques. Modifier les articles 17 et 19 du projet de loi C-66 pour empêcher la destruction des documents expurgés et établir un processus visant à protéger la confidentialité et les documents historiques.

En sa qualité d'institution liée à l'éducation et à l'art, le Centre canadien de la diversité des genres et de la sexualité s'oppose avec véhémence à toute destruction de documents historiques liés à l'histoire des communautés LGBTQ2+.

Nous demandons que le projet de loi C-66 soit modifié afin de faire en sorte que les documents en question soient protégés par Bibliothèque et Archives Canada et Canadian Gay and Lesbian Archives.

Nous demandons également l'établissement d'un processus clair qui préserve l'anonymat des personnes, mais qui protège aussi les documents historiques liés aux expériences vécues par les membres canadiens des communautés LGBTQ2+.

Note 1 : Cela devrait comprendre la création d'un processus permettant d'accéder à tous les documents liés à une demande de radiation et de les extraire.